



Communiqué - 16 janvier 2015

Grands projets destructeurs

**Aménagement touristique
du golf château de Montcombroux en Auvergne
Démarrage des travaux d'un projet démentiel**

Ce projet d'aménagement touristique du « golf château de Montcombroux », porté dans un premier temps par des japonais, ensuite par des hollandais, est ancien.

Il est situé sur le territoire d'une petite commune de 350 habitants, Montcombroux-les-Mines, à l'Est du département de l'Allier, en région Auvergne.

En 2007, la SARL Société Montcombroux Golf dépose un dossier de demande d'autorisation. Ce dossier est complété en 2010, soumis à enquête publique l'année suivante, puis examiné par le CODERST de l'Allier le 30 septembre 2011. Il est finalement autorisé par le Préfet de l'Allier le 10 novembre 2011.

Le périmètre du projet s'étend sur plus de 300 hectares dans la vallée du Haut-Roudon. Il est notamment prévu :

- 3 hameaux de 275 villas et 136 appartements (41 000 m² au total) ;
- un hôtel de 4 500 m² (96 chambres) avec parking ;
- un parcours de golf de 27 trous (3 boucles de 9 trous) ;
- un réseau d'arrosage du golf ;
- un parking de 200 places ;
- un restaurant, un clubhouse, des villas, bureaux et appartements, une piscine couverte... (3 600 m² au total) ;
- un centre équestre (400 m²) ;
- 4 retenues d'eau (environ 110 000 m³ au total).

Coût annoncé : 120 millions d'euros H.T. (fonds privés).

Tout cela pour un « tourisme » éclectique, à une 1 h de route de Moulins et de Vichy, et à 1 h 50 de Clermont-Ferrand !

Sur ce domaine du château de Montcombroux d'où on entend les cloches des vaches Salers des troupeaux voisins, trois années après l'autorisation, le massacre a commencé cet automne 2014 avec les premiers travaux, ceux de déboisement. 15 hectares doivent être défrichés.

Sur les 300 hectares du périmètre, 75 % sont en zone agricole. 30 hectares sont des terres cultivées.

[...]

Eu égard à la présence de plusieurs centaines de différentes espèces végétales et animales, les services de l'Etat ont été interpellés en décembre 2014 pour connaître la réalité de la procédure devant le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) et des dérogations à l'interdiction de destruction des espèces ou habitats protégés, répertoriés au niveau des directives européennes (« Oiseaux sauvages » et « Habitats »), nécessaires à l'exécution des travaux. Il est toujours attendu la réponse de la Direction départementale des territoires (DDT) de l'Allier...

La DREAL auvergne vient également d'être saisie sur ce point et d'être interrogée quant au respect des dispositions de l'arrêté préfectoral interdisant la réalisation des défrichements dans les secteurs d'intérêt batrachologique et chiroptérologique entre novembre et juillet (période d'hibernation et de reproduction).

Non seulement les travaux de déboisement ont débutés mais des villas sont déjà mises en vente par la société alors, pourtant, que les permis d'aménager n'ont pas encore été délivrés voire même déposés !

Ce projet est soutenu par les élus locaux, par le Conseil général de l'Allier et son Président. Ni la SAFER ni la Chambre d'agriculture de l'Allier ne sont intervenues pour la défense du monde paysan.

En 2011, les autorités administratives et le commissaire-enquêteur avaient minimisé les arguments du mouvement associatif de protection de l'environnement, dont ceux relatifs à la réduction des espaces naturels et agricoles, à l'atteinte à la biodiversité, à l'intérêt écologique du site qui est une tête de bassin de plusieurs cours d'eaux, en particulier le Roudon, qualifié de ruisseau alors que ce petit affluent de la Loire traverse plusieurs communes avant son confluent à Diou, et de plusieurs affluents de la Besbre.

La lecture des commentaires du commissaire-enquêteur est très instructive : dans son rapport, on note par exemple, à plusieurs reprises, ses arguments contre ceux qui préconisent pour ces 300 ha le maraîchage ou l'agriculture, notamment en bio : « *ce qui ne semble pas être une tendance ni l'usage dans cette région.* » !

Par contre, l'arrosage intense de pelouses, l'usage massif d'herbicides pour ne laisser pousser que l'herbe souhaitée, de taupicide et autres répulsifs pour préserver le sacro-saint gazon, ça c'est une tendance et un usage dans cette région !

La déconfiture du golf de Serbannes, dans la forêt de Montpensier, pourtant immédiatement au sud de l'agglomération Vichyssoise, n'a pas servi de leçon. En effet, un projet assez semblable avait été autorisé en 2004 (un golf, 13 lotissements, 325 villas avec piscine). Une seule villa aura finalement été construite... celle de démonstration... Elle est aujourd'hui quasiment en ruine.

Bulldozers, excavatrices et autres engins reprennent leurs œuvres de conquête salvatrice contre une nature qui doit être domestiquée !

Un collectif, composé de citoyens et militants associatifs, vient de se créer, le 6 janvier 2015. Différentes actions ont été décidées, notamment interpeller élus et décideurs sur le mode de développement qu'ils souhaitent voir mis en œuvre dans le département.

[...]

Disponibles sur demande auprès de la FAN :

- *Présent texte sous version Word*

- *Plan de masse du projet (golf et secteurs immobiliers), PDF 6,1 Mo*

- *Photographies de secteurs défrichés, JPG 4,7 Mo (14 décembre 2014) & JPG 2,7 Mo (10 janvier 2015)*

Fédération Allier Nature (FAN)
Maison des Associations
216 Avenue de la Gare
03 290 Dompierre-sur-Besbre
Tél. : 04 70 34 69 49
Mail : [alliernature \[at\] orange.fr](mailto:alliernature[at]orange.fr)
Web : <http://alliernature.asso.fr/>

Association agréée de protection de l'environnement dans le département de l'Allier au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement

Affiliée à la FRANE - Fédération de la région Auvergne pour la nature et l'environnement

Affiliée à FNE - France Nature Environnement, Fédération française des associations de protection de l'environnement